

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

25 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme , maire suppléant de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Jean-Yves Lacroix , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Monia Jacques, coordonnatrice du PDZA et agente de développement
rural
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

11-15-481

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

11-15-482

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2015.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

11-15-483

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

11-15-484

Adoption du budget 2016.

Le préfet procède à la lecture du discours en lien avec le projet de budget 2016. Ce discours sera disponible sur le site Web de la MRC de Témiscamingue, dans un document explicatif du budget 2016, lorsque celui-ci sera adopté.

Note : Indice des prix à la consommation (IPC) : 1,3 %.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le budget 2016 selon les dispositions suivantes :

1) Budget 2016 :

Distribution des quotes-parts nettes 2016 par postes et fonctions

| Postes et fonctions | 2015 | | 2016 | | Quotes-parts nettes 2016 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|
| | Revenus | Dépenses | Revenus | Dépenses | |
| 1. Rémunération et frais de déplacement des élus | 0 \$ | 221 739 \$ | 0 \$ | 234 265 \$ | 230 445 \$ |
| 2. Aménagement et développement régional | 384 175 \$ | 311 746 \$ | 704 569 \$ | 557 579 \$ | (92 740 \$) |
| 3. Ressources forestières et agricoles | 10 000 \$ | 34 000 \$ | 10 000 \$ | 31 000 \$ | 21 000 \$ |
| 4. Projets autofinancés | 487 990 \$ | 487 990 \$ | 428 186 \$ | 428 186 \$ | s/o |
| 5. Services collectifs – Aide financière | 267 375 \$ | 383 666 \$ | 198 172 \$ | 248 172 \$ | 50 000 \$ |
| 6. Sécurité publique et incendie | 59 975 \$ | 137 120 \$ | 60 222 \$ | 193 617 \$ | 115 380 \$ |
| 7. Administration | 16 560 \$ | 148 290 \$ | 50 310 \$ | 165 123 \$ | 100 659 \$ |
| 8. Fonds d'intervention financière | 0 \$ | 0 \$ | 14 500 \$ | 14 500 \$ | (1 173 \$) |
| 9. Développement économique | 612 897 \$ | 742 595 \$ | 639 265 \$ | 740 831 \$ | 101 566 \$ |
| 10. Contributions – CTAT | 281 775 \$ | 281 775 \$ | 282 025 \$ | 282 025 \$ | s/o |
| 11. Parc informatique | 450 953 \$ | 611 536 \$ | 455 960 \$ | 617 101 \$ | 161 141 \$ |
| 12. Évaluation | 68 000 \$ | 322 255 \$ | 78 000 \$ | 340 915 \$ | 196 628 \$ |
| 13. Cotisations aux organismes | 0 \$ | 19 239 \$ | 0 \$ | 27 102 \$ | 32 036 \$ |
| 14. Programmes d'habitation | 264 464 \$ | 264 465 \$ | 17 153 \$ | 17 153 \$ | s/o |
| 15. Édifice | 134 983 \$ | 134 983 \$ | 137 509 \$ | 137 509 \$ | s/o |
| 16. Valorisation des matières résiduelles | 606 681 \$ | 3 051 271 \$ | 706 746 \$ | 2 969 430 \$ | 1 763 567 \$ |
| Total | 3 645 825 \$ | 7 152 669 \$ | 3 918 399 \$ | 7 004 508 \$ | 2 678 509 \$ |

Contributions 2016

| | | | |
|---|-----------|---------------------------|-----------|
| CTAT | 56 500 \$ | Évaluation – Trois villes | 53 000 \$ |
| Pinces de désincarcération et évacuation médicale | 25 000 \$ | Sel et calcium | 18 294 \$ |
| Réseau incendie | 20 000 \$ | Rift | 50 922 \$ |
| Radios incendie | 12 340 \$ | Logiciel incendie | 2 882 \$ |
| TOTAL : 238 938 \$ | | | |



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

BUDGET 2016 (1)

Tableau 2
Partie ADM+GMR

| | GESTION DES MATIÈRES | | | TOTAL ADMINISTRATION + GMR 2016 | | | 2016-GP FINAL INCLURE CONTRIBUTIONS |
|--------------------------|----------------------|------------------|----------------|--|---|-------------------|---|
| | RÉSIDUELLES | | VARIATION | 2016-GP FINAL | 2016 | VARIATION | |
| | PARTIE F | | GMR | ADMINISTRATION + GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | QUOTES-PARTS CONTRIBUTIONS + GMR RÉEL 2016 (E) | RÉEL ADM + GMR | |
| | 2015 | RÉESTIMÉ 2016 | 2015-2016 | | | | |
| MONTANT TOTAL | 2 126 860 | 2 444 581 | -13.00% | 2 925 035 | 3 706 900 | -10.30% | 3 925 035 |
| MORIS SURPLUS | 682 229 | 695 929 | -8.25% | 1407 589 | 1620 161 | -54.26% | 1407 589 |
| MONTANT NET | 1 762 567 | 2 048 640 | -13.52% | 2 917 447 | 3 086 739 | -6.48% | 2 917 447 |
| ANDLER | 42 117 | 41 192 | 2.26% | 69 151 | 66 711 | 4.40% | 69 151 |
| BEAUVILLE | 76 476 | 80 576 | -16.36% | 117 017 | 132 060 | -11.40% | 117 017 |
| CLAMAND-OUEST | 87 030 | 86 557 | -9.87% | 179 637 | 184 736 | -2.85% | 179 637 |
| FLACÈREVILLE | 38 680 | 38 680 | -25.34% | 56 106 | 69 962 | -11.76% | 56 106 |
| GRÉVIN | 30 957 | 40 528 | -29.41% | 86 307 | 87 648 | -2.33% | 86 307 |
| JEANVA | 87 898 | 66 621 | -13.10% | 109 672 | 104 882 | 1.16% | 109 672 |
| LAFORCE | 16 930 | 30 438 | -47.66% | 34 734 | 39 239 | -37.86% | 34 734 |
| LATULPE & GAROURY | 38 293 | 37 827 | -20.19% | 49 222 | 56 822 | -12.91% | 49 222 |
| LAVERGÈRE | 71 409 | 76 604 | -6.47% | 113 034 | 117 988 | -4.16% | 113 034 |
| LORRAINVILLE | 134 461 | 157 825 | -14.80% | 226 902 | 258 444 | -4.46% | 226 902 |
| NOFFET | 17 871 | 25 771 | -30.69% | 36 333 | 45 030 | -19.28% | 36 333 |
| NOËLÉ | 63 010 | 41 415 | -20.29% | 63 295 | 63 017 | 0.44% | 63 295 |
| NOTRE-DAME-DU-NORD | 545 982 | 148 330 | -2.86% | 219 091 | 214 228 | 2.26% | 219 091 |
| REMY | 29 456 | 32 287 | -10.07% | 56 663 | 62 968 | -6.75% | 56 663 |
| ST-BRUNO-DE-GAMBRIER | 108 654 | 129 647 | -16.26% | 219 981 | 229 222 | -6.69% | 219 981 |
| ST-EDOUARD-DE-SABRE | 82 388 | 67 800 | -16.71% | 87 582 | 104 970 | -6.59% | 87 582 |
| ST-ÉVÈNE-DE-SILVÈRE | 35 627 | 51 349 | -30.62% | 80 817 | 91 170 | -11.31% | 80 817 |
| SOUS-TOTAL | 966 151 | 1 169 961 | -18.91% | 1 782 334 | 1 886 000 | -6.09% | 1 782 334 |
| SELLETTE | 33 336 | 38 137 | -12.69% | 47 221 | 54 269 | -12.99% | 47 221 |
| TEMBURAY | 307 581 | 311 680 | -7.46% | 495 336 | 450 170 | -0.17% | 495 336 |
| VILLE-MARIE | 267 481 | 318 523 | -13.87% | 409 718 | 456 873 | -10.26% | 409 718 |
| SOUS-TOTAL | 608 398 | 670 340 | -10.77% | 911 275 | 967 294 | -6.79% | 911 275 |
| LAVEL | 18 008 | 32 388 | -69.10% | 60 385 | 63 121 | -20.78% | 60 385 |
| LES-LACS | 3 208 | 18 562 | -77.36% | 38 645 | 41 978 | -7.73% | 38 645 |
| SOUS-TOTAL | 18 216 | 60 950 | -70.19% | 89 030 | 105 099 | -16.23% | 89 030 |
| EAGLE-VILLAGE | 38 915 | 45 143 | -18.23% | 38 915 | 45 143 | -18.23% | 38 915 |
| TIMISKAMING-FIRST-NATION | 81 911 | 82 500 | -0.78% | 81 911 | 82 500 | -0.78% | 81 911 |
| WINNEWAY | 35 975 | 29 818 | 30.62% | 35 975 | 29 818 | 30.62% | 35 975 |
| SOUS-TOTAL | 154 801 | 187 814 | -1.72% | 154 801 | 187 814 | -1.72% | 154 801 |

1.1) Informations fiscales et financières

➤ Quotes-parts :

- Budget 2016 2 917 446 \$ – 0,213 \$ / 100 \$ – 188,97 \$ / habitant
- Budget 2015 3 086 738 \$ – 0,257 \$ / 100 \$ – 196,75 \$ / habitant
- Écart 169 292 \$ – 0,044 \$ / 100 \$ – 7,78 \$ / habitant

➤ Évaluation foncière uniformisée 2016 : 1 370 366 555 \$ 13,9 %

➤ Évaluation foncière uniformisée 2015 : 1 202 631 902 \$

➤ Population : 15 439

2) Compensation de la collecte sélective (recyclage) de Recyc-Québec :

La compensation à venir pour la prochaine année est estimée à 626 740 \$ et sera versée selon les modalités de Recyc-Québec.

Ces compensations sont reçues et conservées à la MRCT, conformément à l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire.

3) Traitement des élus pour l'année 2016 :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Réunion CA, conseil et extérieur de la MRCT | 148,40 \$ | 150,33 \$ | 153,49 \$ | 155,48 \$ |
| Réunion dans la MRCT | 74,19 \$ | 75,15 \$ | 76,73 \$ | 77,72 \$ |
| Selon règlement n° 170-09-2014 : Indexation annuelle IPC (1,3 % en 2016) | | | | |

4) Frais de déplacement et de séjour – élus et personnel pour l'année 2016 :

| | 2015 | 2016 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Automobile | 0,45 \$ / km | 0,45 \$ / km |
| Avion, autobus, taxi | Coût réel | Coût réel |
| Déjeuner | 7 \$ | 7 \$ |
| Dîner | 20 \$ | 20 \$ |
| Souper | 20 \$ | 20 \$ |
| Coucher | Coût réel | Coût réel |
| Coucher chez parents ou amis | 15 \$ | 15 \$ |

5) Renouvellement de la politique de travail et des règles de fonctionnement des employés de la MRCT pour l'année 2016 :

Une politique de travail et les règles de fonctionnement sont en vigueur à la MRCT depuis le 1^{er} janvier 1978.

- Depuis le 1^{er} janvier 1984, la MRCT s'engage à maintenir une assurance collective pour ses employés à temps plein, conformément au règlement n° 14-11-1983 adopté le 23 novembre 1983.

Les cotisations régulières de la MRCT sont identiques aux cotisations régulières versées par le participant, soit une somme égale à 50 % de la prime de l'employé.

L'assurance collective comprend :

- ⇒ Assurance-vie;
- ⇒ Assurance-salaire;
- ⇒ Assurance-maladie;
- ⇒ Soins dentaires.

- Depuis le 1^{er} janvier 1997, la MRC s'engage à maintenir un « régime de retraite simplifié » (*Fonds de pension*) pour ses employés à temps plein ou partiel ayant six mois de services continus.

La cotisation totale est de 5 % du salaire brut, partagée à parts égales employeur-employé. Une contribution de l'employé pourrait être majorée sans toute foi augmentée celle de l'employeur. Tant et aussi longtemps que l'employé demeure à l'emploi de la MRC, il doit participer au fonds et ne peut exiger le remboursement ou le transfert, en tout ou en partie, avant sa retraite, de la cotisation versée par l'employeur. L'employé qui quitte la MRC en dispose à sa guise, mais la part de l'employeur sera immobilisée minimalement jusqu'à l'âge de 55 ans.

Modification effective suite au CA du 6 mai 2015 (réf. : résolution n° 05-15-212A).

- Congés de maladie : 10 jours par année, monnayables à 50 %;
- Congés fériés et fêtes payés : 12 jours par année;
- Vacances annuelles :
 - ⇒ Moins de 3 ans : 10 jours;
 - ⇒ Plus de 3 ans : 15 jours;
 - ⇒ Plus de 10 ans : 20 jours;
 - ⇒ Plus de 25 ans : 25 jours.
- Politique de prévention et d'intervention en matière d'abus sexuel et/ou physique et de harcèlement en milieu de travail :

Chaque employé de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) doit être traité équitablement au travail, dans un milieu exempt de harcèlement, de comportements offensifs et de discrimination. Aucun comportement jugé comme étant du harcèlement ou de la discrimination ne sera toléré. Toute action de cette nature sera traitée en fonction de la sévérité de l'offense et fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

- Concernant les règles et règlements des opérateurs et du personnel de l'Écocentre :

De par la nature de leur travail, les opérateurs sont tenus de respecter un code de conduite émis par la MRCT qui comprend des règles concernant les éléments suivants :

- 1) Responsabilité en cas d'accidents;
- 2) Sécurité et usage des équipements tels que les camions;

3) Conduite et comportement :

- ⇒ Alcool et drogue sur les lieux du travail;
- ⇒ Courtoisie envers la clientèle;
- ⇒ Ponctualité;
- ⇒ Vol et vandalisme sur le matériel de la MRCT;
- ⇒ Négligence au volant;
- ⇒ Oublier trop souvent des bacs lors de la collecte;
- ⇒ Négligence dans le chargement et la disposition des déchets et des matières recyclables;
- ⇒ Flânage et retard sur l'itinéraire;
- ⇒ Falsification de la carte de temps;
- ⇒ Transport d'un passager sans autorisation.

4) La MRCT fournit à chaque employé les équipements de sécurité (bottes, gants, imperméable, etc.).

L'employeur rembourse l'achat de bottes de sécurité, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour les opérateurs et mécaniciens, une fois par année. Pour les employés des autres services, dont l'utilisation des bottes est nécessaire à la réalisation de leurs tâches, le remboursement se fera aux deux ans.

Modification effective suite au CA du 2 septembre 2015 (réf. : résolution n° 09-15-382A) – Effective au 1^{er} janvier 2016.

11-15-485

Avis de motion pour l'adoption du règlement n° xxxx-12-2015 déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2016 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés.

N. B. : Indice des prix à la consommation : Juillet 2014 à juillet 2015 : 1,3 %.

- Avis de motion : 25 novembre 2015
- Adoption du budget : 25 novembre 2015
- Adoption du règlement : 16 décembre 2015

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2016 et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés sera soumis au conseil pour adoption à la séance ordinaire du 16 décembre 2015.

Soutien financier au Rift.

11-15-486

Les membres du conseil prennent acte de la répartition des contributions des municipalités pour l'année 2016, en soutien financier au Rift, soit :

| Municipalité | Population 2014 | Fréquentation 2014 | Répartition selon la population | | Répartition selon la fréquentation | | Moyenne population et fréquentation |
|----------------------|-----------------|--------------------|---------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| | | | | | | | |
| Angliers | 302 | 19 | 3,14% | 1 882 \$ | 0,82% | 492 \$ | 0 \$ |
| Béarn | 775 | 114 | 8,05% | 4 831 \$ | 4,92% | 2 950 \$ | 3 890 \$ |
| Duhamel-Ouest | 883 | 393 | 9,17% | 5 504 \$ | 16,95% | 10 168 \$ | 7 836 \$ |
| Fugèreville | 333 | 34 | 3,46% | 2 076 \$ | 1,47% | 880 \$ | 1 478 \$ |
| Guérin | 324 | 15 | 3,37% | 2 020 \$ | 0,65% | 388 \$ | 0 \$ |
| Laforce | 169 | 1 | 1,76% | 1 053 \$ | 0,04% | 26 \$ | 540 \$ |
| Laniel | 81 | 2 | 0,84% | 505 \$ | 0,09% | 52 \$ | 278 \$ |
| Latulipe-et-Gaboury | 302 | 57 | 3,14% | 1 882 \$ | 2,46% | 1 475 \$ | 1 679 \$ |
| Laverlochère | 683 | 173 | 7,10% | 4 257 \$ | 7,46% | 4 476 \$ | 4 367 \$ |
| Lorrainville | 1 322 | 516 | 13,73% | 8 240 \$ | 22,25% | 13 351 \$ | 10 795 \$ |
| Moffet | 189 | 1 | 1,96% | 1 178 \$ | 0,04% | 26 \$ | 602 \$ |
| Nédélec | 372 | 31 | 3,86% | 2 319 \$ | 1,34% | 802 \$ | 1 560 \$ |
| Notre-Dame-du-Nord | 1 072 | 159 | 11,14% | 6 682 \$ | 6,86% | 4 114 \$ | 0 \$ |
| Rémigny | 280 | 47 | 2,91% | 1 745 \$ | 2,03% | 1 216 \$ | 1 481 \$ |
| St-Bruno-de-Guigues | 1 158 | 476 | 12,03% | 7 218 \$ | 20,53% | 12 316 \$ | 9 767 \$ |
| St-Édouard-de-Fabre | 631 | 143 | 6,56% | 3 933 \$ | 6,17% | 3 700 \$ | 3 816 \$ |
| St-Eugène-de-Guigues | 469 | 106 | 4,87% | 2 923 \$ | 4,57% | 2 743 \$ | 2 833 \$ |
| Belleterre | 281 | 32 | 2,92% | 1 752 \$ | 1,38% | 828 \$ | 0 \$ |
| Total | 9 626 | 2 319 | 100,00% | 60 000 \$ | 100,00% | 60 000 \$ | 50 922 \$ |

Note :

La Ville de Ville-Marie ne figure pas dans la présente liste, participant déjà à une contribution financière annuelle de 60 000 \$.

La municipalité de Kipawa et la Ville de Témiscaming ne participent pas à ce soutien, ceux-ci assurant le soutien financier au Centre à Témiscaming.

La municipalité d'Angliers, par sa résolution n° 5201-11-2015 et la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, par sa résolution n° 2015-11-0259 ont signifié à la MRC de Témiscamingue, leurs retraits pour ce support financier. Les résolutions de la municipalité de Guérin et de la Ville de Belleterre concernant leur retrait restent à venir.

11-15-487

Maintien en poste d'un agent de développement dédié aux municipalités dévitalisées.

Il est proposé par M^{me} Isabelle Morin
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ De maintenir un budget alloué aux trois agents territoriaux, selon la répartition suivante :
 - Maintien en poste de l'agent de développement culturel;
 - Maintien en poste de l'agent de développement rural, volet agro;

- Maintien du salaire dédié à l'agent de développement pour les municipalités dévitalisées, comme suit :
 - 50 % alloué au Comité de l'Est pour soutenir l'embauche de leur agent de développement économique, selon une vision de décentralisation d'une ressource dédiée;
 - 50 % à déterminer.

Cette enveloppe sera prise à même l'enveloppe 2015-2016 du Fonds de développement des territoires (FDT).

11-15-488

Motion de remerciements.

Considérant que M. Guillaume Beaulieu, agent de développement à la MRC de Témiscamingue, a quitté ses fonctions le vendredi 20 novembre 2015;

Considérant qu'un des principaux mandats de M. Beaulieu était d'accompagner les municipalités dévitalisées au Témiscamingue;

Considérant tout au long de son mandat, M. Beaulieu a été en mesure d'accompagner et d'établir des partenariats solides avec l'ensemble des intervenants de ces municipalités;

Considérant que ces municipalités se sont toutes dites très satisfaites du travail accompli par M. Beaulieu au cours des trois années qu'il a oeuvré au sein de la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue offre ses remerciements à M. Guillaume Beaulieu, agent de développement à la MRC de Témiscamingue, pour son travail accompli pendant la durée de son mandat, soit de décembre 2012 à novembre 2015.

11-15-489

Sécurité incendie – Suivi concernant le système de communications.

Considérant que le dossier des communications et des téléavertisseurs en sécurité incendie nécessite une expertise que la MRC de Témiscamingue ne possède pas;

Considérant qu'avant de produire un nouvel appel d'offres, il faut faire l'analyse complète du réseau de communications déjà présent sur le territoire;

Considérant que les membres du CSI demandent que l'analyse du système de communications soit réalisée par une firme d'ingénierie et de communications;

Considérant que le Comité de sécurité incendie a analysé les quatre soumissions déposées;

Considérant que les membres recommandent d'accepter l'offre de services de la firme Stavibel;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer le mandat à Stavibel pour un montant de 3 700 \$ (taxes en sus);
- ❖ D'autoriser la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer les documents requis, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

11-15-490

Conférence des préfets – Nomination de représentants du Témiscamingue sur l'instance de concertation régionale.

Il est proposé par M^{me} Isabelle Morin
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination des personnes suivantes pour représenter la MRC de Témiscamingue sur l'instance de concertation régionale issue de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue :
 - M. Daniel Bourgault;
 - M^{me} Stéphanie Lamarche.

Lors de la réunion de travail du budget 2016, tenue le 21 novembre 2015, M. Bernard Flébus ayant mentionné qu'il souhaitait se désister comme représentant sous divers comités de la MRC, M. Arnaud Warolin demande au conseil des maires de procéder à la nomination d'un nouveau représentant parmi les élus, pour siéger au régional.

M. Daniel Barrette propose M^{me} Nicole Rochon; M. Norman Young propose M. Bernard Flébus. Suite à l'acceptation des deux candidats, un vote secret a lieu.

M^{me} Nicole Rochon et M. Bernard Flébus manifestent leur intérêt à siéger au sein du Comité consultatif régional. Un vote s'impose pour nommer le représentant. M^{me} Lyne Gironne et M. Daniel Dufault agissent comme scrutateurs pour ce vote secret.

Au 1^{er} tour de scrutin, M^{me} Nicole Rochon est nommée à titre de représentante élue de la MRC de Témiscamingue au sein du Comité consultatif sur les enjeux régionaux, comité issu de la Conférence des préfets, visant la concertation régionale.

11-15-491

GAMME – Offre de services (projet) concernant une démarche pour soutenir les actions en matière de regroupements de services municipaux.

Considérant que la MRC de Témiscamingue (MRCT) est confrontée, comme bon nombre de municipalités et de MRC au Québec, à des défis qui forcent à réfléchir sur son modèle de gouvernance et de sa prestation de services;

Considérant que la MRCT a tenu deux GAMME, soit le 24 novembre 2012 sous la thématique « *Gestion optimale des ressources municipales* » et un second, le 8 novembre 2014 concernant la gouvernance de proximité et territoriale;

Considérant que plusieurs initiatives sont présentement en cours et que diverses ententes ont été conclues entre certaines municipalités locales sur le territoire témiscamien;

Considérant que le comité de travail du GAMME souhaite obtenir un mandat clair du conseil des maires afin de documenter ce dossier et en venir à des résultats tangibles qui permettront :

1. De maintenir le nombre et la qualité des services que l'on offre à la population du Témiscamingue, à un moindre coût;
2. D'augmenter le nombre et la qualité des services que l'on offre à la population du Témiscamingue, au même coût.

Il est proposé par M^{me} Isabelle Morin
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De donner le mandat au comité de travail du GAMME pour réaliser une étude qui permettra :
 1. D'effectuer la collecte de données permettant la réalisation d'un portrait global de la gouvernance et des infrastructures, services et ressources municipaux dans chacune des municipalités, ainsi que les coûts associés au maintien et à l'entretien de chacune de ces variables.
 2. De manière équitable, en toute transparence et par souci de répondre aux aspirations de la population, proposer des modèles de regroupement, allant de la mise en place d'ententes et de régies intermunicipales, jusqu'au regroupement de plusieurs municipalités entre elles.
- ❖ De rendre disponible un montant, à déterminer, pour que le comité du GAMME puisse réaliser les études requises dans le cadre de son mandat, décrit précédemment.

Le comité de travail du GAMME présentera, en novembre 2016, au conseil des maires, un rapport, qui, à partir des données colligées et des analyses effectuées, présentera différents scénarios de gouvernance et de regroupement, avec les avantages et inconvénients de chacun de ces scénarios.

11-15-492

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2015 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 9 novembre 2015.

11-15-493

Développement économique – Rapport de suivi concernant le contrat de services à définir entre la MRC de Témiscamingue et la Société de développement du Témiscamingue (SDT).

Les membres du conseil prennent acte qu'un projet de contrat de services a été déposé auprès de la Société de développement du Témiscamingue le 16 novembre 2015. Dans une correspondance du 17 novembre 2015, la SDT demande une révision et/ou des explications en lien avec certains points. Des vérifications auprès d'un contentieux seront réalisées prochainement afin d'assurer un respect des diverses modalités en lien avec la loi.

Avis de motion pour l'établissement d'un règlement déléguant au Comité d'octroi des prêts, la compétence de l'attribution des prêts auprès du Fonds local d'investissements (FLI).

11-15-494

- Avis de motion : 25 novembre 2015
- Adoption du règlement : 16 décembre 2015

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement déléguant au Comité d'octroi des prêts, la compétence de l'attribution des prêts auprès du Fonds local d'investissements (FLI) sera soumis au conseil pour adoption à la séance ordinaire du 16 décembre 2015.

11-15-495

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

11-15-496

Gestion des matières résiduelles – Demande de la municipalité de Fugèreville.

Considérant que la municipalité de Fugèreville ramasse elle-même de porte-à-porte les matières organiques compostables, ce qui réduit à trois ramassages le nombre de collectes à effectuer par la MRC, dans cette municipalité;

Considérant que lors de la dernière rencontre du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE), la municipalité de Fugèreville a demandé à la MRC, par résolution, de réduire la facture de 5 000 \$ du montant de la quote-part des matières résiduelles, ce qui représente leurs coûts réels de ramassage local des matières compostables sur leur territoire;

Considérant que les membres du CAGE estiment qu'il est important que la MRC mette les initiatives locales de l'avant et que ces municipalités puissent être récompensées pour leur effort;

Considérant qu'il faut ouvrir la porte à l'ensemble des municipalités pour qu'elles fassent elles aussi l'exercice de ramasser les secteurs où les camions de la MRC font de longues distances pour peu de volume et/ou de bacs collectés;

Considérant qu'il faut trouver des solutions pour réduire le kilométrage du ramassage du compost sur l'ensemble du territoire (optimiser le système de collecte) pour réaliser des économies collectives et que la municipalité de Fugèreville pourrait servir de projet-pilote pour documenter le dossier;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 20 novembre dernier;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De reconnaître la démarche de la municipalité de Fugèreville comme projet-pilote pour documenter le dossier de réduction des distances à parcourir pour la collecte des matières compostables sur le territoire pour ainsi récompenser éventuellement les municipalités qui auront fait des efforts en ce sens.

Demande d'appui pour le Fossilarium pour une demande de financement au fonctionnement adressée au ministère de la Culture et des Communications.

11-15-497

Mise en situation

En 2001, le Fossilarium de Notre-Dame-du-Nord s'est vu octroyer le statut d'*Institution muséale reconnue et non soutenue*, reconnaissant ainsi sa présentation et son fonctionnement professionnels et lui permettant d'obtenir des fonds du ministère de la Culture et des Communications pour des projets ponctuels aidant à la survie du musée et au renouvellement de son exposition permanente.

À l'été 2012, suite au renouvellement de l'exposition, une évaluation du ministère de la Culture et des Communications a eu lieu et devait servir à l'octroi du statut d'institution soutenue au fonctionnement. Toutefois, l'organisme est toujours en attente de ce statut et du soutien financier.

Afin de démontrer au ministère de la Culture et des Communications la nécessité d'octroyer une reconnaissance et un budget au fonctionnement au Fossilarium, une demande est adressée à la MRC de Témiscamingue pour un appui dans ce dossier.

Considérant que le Fossilarium est une institution muséale reconnue dans son milieu;

Considérant que plus de 460 000 \$, provenant de sources provinciales, fédérales et locales (70 000 \$) ont été investis depuis 2012 pour renouveler le musée : exposition permanente et temporaire, murs, planchers, finition extérieure, sculpture d'un fossile géant en extérieur et signalisation;

Considérant que tous les outils sont en place pour un fonctionnement optimum : nouvelle exposition, nouveau site Web, nouveau nom et nouvelle image, nouvelle vidéo, sang neuf dans le conseil d'administration;

Considérant l'augmentation de la clientèle régulièrement depuis les rénovations, passant de 1 000 à 1 500 visiteurs en 2012 et de 1 500 à près de 2 000 visiteurs en 2015;

Considérant la thématique et la présentation professionnelles d'envergure nationale qui pourra jouer un rôle majeur dans le projet de Géoparc de l'UNESCO initié pour le Témiscamingue québécois et ontarien;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord consent au musée environ 10 000 \$ en argent et 1 000 \$ en services depuis de nombreuses années. En 2015, elle a donné un total de 15 000 \$. Elle héberge une bonne partie des collections du Fossilarium dans un local chauffé mis à la disposition du musée;

Considérant que depuis 18 ans, le Fossilarium fournit un travail d'été hautement formateur en sciences et en relation humaine, aux étudiants de la région et d'ailleurs, et qu'il a été l'instigateur de nombreuses vocations en sciences, en tourisme ou en enseignement chez ses employés et sa clientèle;

Considérant que le statut d'institution soutenue au fonctionnement est important puisque le Fossilarium n'est pas un édifice classé, bien qu'il possède une collection patrimoniale régionale et nationale importante très bien documentée et informatisée (fossiles du Témiscamingue et du monde entier) et qu'il est le dépositaire de collections nationales telles que celle de Gatineau et celle de l'école Polytechnique de Montréal à la fois scientifique et historique;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la démarche du Fossilarium pour obtenir du financement pour son fonctionnement auprès du ministère de la Culture et des Communications.

11-15-498

Demande d'appui de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour le maintien du siège social de l'Université du Québec.

Il est proposé par M^{me} Isabelle Morin
appuyé par M. Denis Paquet
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer les efforts déployés par l'UQAT auprès du gouvernement du Québec afin de soutenir le financement et le maintien du siège social de l'Université du Québec.

11-15-499

Certification – Travaux sylvicoles.

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a émis une obligation de certification depuis le 1^{er} avril 2015, alors que désormais, les entrepreneurs qui effectuent des travaux (coupe, chemins, travaux sylvicoles) doivent être certifiés;

Considérant qu'en forte majorité les entrepreneurs locaux qui obtiennent les contrats de travaux auprès des gestionnaires de lots intramunicipaux ne sont pas certifiés;

Considérant que ces entrepreneurs n'ont pas forcément les ressources suffisantes afin de supporter les démarches d'obtention d'une certification et de la conserver par la suite;

Considérant qu'en obligeant la certification aux municipalités qui ont des ententes de délégations, le MFFP va à l'encontre de la volonté de 1996 pour ces territoires, cette volonté étant de favoriser le développement local, en faisant travailler des petits entrepreneurs locaux;

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ De demander au MFFP de ne pas obliger la certification des entrepreneurs forestiers pour les travaux d'aménagement dans les secteurs sous entente de délégation (ancienne convention d'aménagement forestier sur blocs de lots intramunicipaux).

Autorisation pour le renouvellement de l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation des services administratifs de la Ville de Ville-Marie et des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux émis par les personnes autorisées de chacune des municipalités participantes sur le territoire visé par l'entente de regroupement.

11-15-500

Considérant que la MRC de Témiscamingue désire renouveler l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation des services administratifs de la Ville de Ville-Marie et des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux et au Code de la sécurité routière émis par la Sûreté du Québec;

Considérant que la Ville de Ville-Marie facture les frais de gestion selon diverses modalités incluses dans l'entente, certains frais ayant un montant fixe, alors que d'autres frais sont facturés au coût réel et que les frais de service seront facturés à la pièce à la municipalité concernée;

Considérant qu'afin d'assurer une équité administrative envers toutes les municipalités bénéficiant de cette entente, la Ville de Ville-Marie procèdera à une analyse des revenus et des dépenses sur une base annuelle et qu'elle peut procéder à un ajustement des coûts en fin d'année;

Considérant que l'entente est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre et que celle-ci est renouvelée automatiquement à moins d'un avis écrit formulé auprès de la Ville de Ville-Marie 30 jours avant la fin de l'entente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue procède au renouvellement de l'entente intermunicipale tel que soumis par la Ville de Ville-Marie;
- ❖ Que le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue l'entente susmentionnée.

La MRC de Témiscamingue agit aux présentes conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, c. 0-9).

Territoires non organisés :

- Laniel (85905);
- Les Lacs-du-Témiscamingue (85907).

11-15-501

Comité municipal de Laniel – Autorisation pour octroi d'un contrat pour l'achat de 5 000 tonnes de concassé.

Considérant que le Comité municipal de Laniel a procédé à un appel d'offres (n° 2015-09-006) pour l'achat de 5 000 tonnes de concassé 0 3/4;

Considérant qu'au terme de cet appel d'offres, Transport Christian Durand a déposé une offre de services conforme au montant de 28 168,88 \$, taxes incluses;

Considérant la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer ce contrat à Transport Christian Durand, tel que stipulé dans sa résolution n° 2015-10-098;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve l'octroi du contrat à l'entreprise « Transport Christian Durand », pour l'achat de 5 000 tonnes de concassé 0 ¾ pour des travaux de roulement de surface sur le chemin de la Baie McAdam pour un montant de 28 168,88 \$ taxes incluses.

11-15-502

Avis de dépôt à la MRCT de la déclaration 2015 des intérêts pécuniaires du préfet.

La directrice générale – secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, donne avis au conseil du dépôt le 16 novembre 2015 à la MRC de Témiscamingue de la « Déclaration des intérêts pécuniaires 2015 » de M. Arnaud Warolin, préfet de la MRC de Témiscamingue, élu au suffrage universel le 3 novembre 2013.

11-15-503

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Des questions en lien avec le soutien au développement économique, au soutien financier à l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue et le dossier de l'agrandissement du Centre de santé et des services sociaux furent posées par l'assistance.

11-15-504

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 16 décembre 2015

Il est 20 h 55.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.